

Résumé

Le monde est confronté à l'une des plus graves crises sanitaires et économiques depuis un siècle

La plus grave pandémie qu'ait connu le monde depuis un siècle a entraîné l'une des pires crises économiques depuis la Grande Dépression. Les pays ont réagi en instaurant des mesures de confinement et de distanciation sociale souvent strictes, qui ont permis de contenir la propagation du virus et d'éviter l'effondrement des systèmes de santé, mais surtout de limiter le nombre de décès. Cependant, face à des incertitudes très fortes, à la peur de la contagion, aux contraintes individuelles liées aux directives publiques et aux mesures de confinement imposées, l'activité économique s'est brutalement contractée. Dans les premiers mois de la crise, le nombre de demandeurs d'emploi est monté en flèche dans de nombreux pays et les projections indiquent que, dans la zone OCDE, le taux de chômage sera bien plus élevé qu'au plus fort de la crise financière mondiale. Au-delà du chômage, l'onde de choc sur le marché du travail est bien plus importante : malgré le recours massif au télétravail, dans tous les pays, le nombre d'actifs continuant à travailler s'est effondré, les entreprises ayant gelé leurs embauches et placé une partie de leurs salariés en chômage partiel indemnisé. Les données disponibles semblent également indiquer que ce sont les groupes les plus vulnérables - travailleurs peu qualifiés, jeunes et immigrés - ainsi que les femmes qui sont les plus durement touchés par la crise.

Des mesures sans précédent pour l'emploi et la protection sociale

Les pays de l'OCDE ont pris des mesures conséquentes pour améliorer l'accessibilité et la générosité des dispositifs de congé maladie et de soutien du revenu en cas de chômage ainsi que des dispositifs de maintien dans l'emploi, dont le taux d'utilisation n'a jamais été aussi élevé dans de nombreux pays. L'objectif était de limiter les préjudices subis et d'aider les travailleurs et les entreprises tout en évitant la disparition d'activités viables et de compétences utiles, et de se donner ainsi les moyens de préparer la reprise. De nombreux pays ont également cherché à faciliter le recours massif au télétravail pour les actifs n'ayant pas besoin d'être physiquement présents sur leur lieu de travail. Assurer la sécurité des travailleurs alors que l'économie repart et garantir des mesures de protection du revenu et de soutien de l'emploi adaptées pendant une crise qui n'est peut-être pas encore terminée doivent demeurer des priorités. Toutefois, à mesure que l'activité économique reprend, l'action publique doit accompagner la reprise en trouvant le juste équilibre entre, d'une part, la nécessité d'apporter le soutien constant nécessaire aux travailleurs, aux ménages et aux entreprises toujours touchés par les restrictions persistantes, et, d'autre part, le besoin de favoriser l'activité économique et de permettre les restructurations nécessaires.

Les règles d'indemnisation du chômage doivent prendre en compte le parcours spécifique des salariés atypiques

Les indemnités de chômage comptent parmi les principaux mécanismes de protection du revenu en cas de perte d'emploi. Toutefois, un certain nombre de travailleurs ne répond pas aux critères requis pour bénéficier d'un soutien adapté. Même si les règles d'admissibilité sont généralement identiques pour tous les salariés, les conditions applicables à la durée minimale d'emploi ou au salaire avant la période de chômage sont souvent plus difficiles à remplir pour ceux qui perdent un emploi à temps partiel ou dont le parcours professionnel alterne entre épisodes d'emploi et de chômage. Les salariés atypiques risquent ainsi davantage de tomber dans la pauvreté. Il peut se révéler difficile d'adapter les droits à prestation de manière à mieux protéger les revenus des salariés atypiques, mais plusieurs moyens d'action peuvent être utilisés pour obtenir le bon dosage entre les incitations à l'emploi et la sécurité des revenus de ces salariés.

La législation sur la protection de l'emploi joue un rôle crucial dans la sécurité des travailleurs

La réglementation sur le licenciement et sur l'embauche constitue l'un des principaux déterminants de la sécurité de l'emploi, du parcours professionnel et du bien-être des travailleurs. Elle influe sur la façon dont les entreprises internalisent le coût social des licenciements et sur la façon dont celles-ci réagissent aux chocs technologiques et aux chocs de la demande. L'OCDE a mis à jour et amélioré ses indicateurs détaillés relatifs à la législation sur la protection de l'emploi. Les comparaisons entre pays mettent en évidence les différences entre les systèmes nationaux de protection de l'emploi. Dans les pays anglo-saxons, par exemple, les licenciements sont soumis à moins de restrictions que dans de nombreux pays de l'Union européenne, ce qui expose les salariés à un risque de licenciement plus élevé, mais leur donne aussi une probabilité plus grande de retrouver un emploi en cas de licenciement. Pour limiter le dualisme et la segmentation du marché du travail, les pays où la protection de l'emploi des travailleurs réguliers est élevée disposent en général de règles d'embauche rigoureuses pour les formes temporaires d'emploi. Plusieurs pays soumis à des règles de licenciement théoriquement strictes atténuent la rigueur de ces dispositions en versant des indemnités de chômage même en cas de rupture conventionnelle du contrat de travail. De même, les dispositifs de validation anticipée imposent au départ plus d'obstacles au licenciement, mais peuvent se révéler utiles pour éviter les conflits ultérieurs.

La polarisation du marché du travail s'explique davantage par un recul du nombre de jeunes occupant des emplois intermédiaires que par le nombre de travailleurs âgés qui quittent ces emplois

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, la contraction du pourcentage des emplois intermédiaires est plus largement due à la baisse du nombre de jeunes qui débutent leur carrière par des postes exigeant un niveau de compétences intermédiaire qu'aux travailleurs en milieu de carrière qui perdent ou quittent ces emplois. Depuis les années 90, les cohortes successives de jeunes travailleurs sont de moins en moins susceptibles d'occuper des emplois intermédiaires en début de carrière - par ex., chauffeur routier ou conducteur de machines pour les hommes, caissière ou secrétaire pour les femmes. Parallèlement, le parcours professionnel des cohortes plus âgées après leur entrée sur le marché du travail reste globalement constant. Ces différences de parcours professionnels qui caractérisent les cohortes plus jeunes peuvent en partie s'expliquer par l'évolution des caractéristiques démographiques et des niveaux de formation. Des individus qui étaient autrefois considérés comme des travailleurs intermédiaires « types » sont aujourd'hui moins susceptibles d'occuper des emplois intermédiaires et plus susceptibles

d'occuper des emplois faiblement qualifiés. Cette tendance est d'autant plus marquée chez les travailleurs ayant un niveau de formation intermédiaire.

Les diplômés de l'enseignement professionnel réussissent bien en début de carrière, mais éprouvent des difficultés par la suite

De nombreuses filières professionnelles, au niveau du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur, préparent les élèves à des emplois intermédiaires qui connaissent des changements structurels et sont menacés d'automatisation. Malgré ces difficultés, les diplômés de l'enseignement professionnel bénéficient en général d'un taux d'emploi plus élevé et de meilleures conditions de travail que leurs pairs des filières générales pendant les premières années qui suivent l'obtention de leur diplôme. Cependant, face à un monde du travail en pleine mutation, les systèmes d'enseignement professionnel doivent, pour préserver leurs retombées positives sur l'emploi des diplômés, s'adapter à une demande de compétences en rapide évolution. Il est essentiel de travailler en étroite collaboration avec les partenaires sociaux, de même qu'il est indispensable de mettre l'accent sur les compétences transversales dans les filières professionnelles et de faciliter les passerelles entre ces filières au niveau secondaire et l'enseignement supérieur.